

ASSEMBLÉE NATIONALE12 septembre 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1212)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 103

présenté par
Mme Cariou

ARTICLE 10 QUINQUIES

À l'alinéa 17, supprimer le mot :

« anti-manipulation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.